

De: [regis francois](#)  
 Envoyé: dimanche 31 mars 2024 15:33  
 À: [Tarification CWaPE](#); [Stéphane RENIER](#)  
 Cc: [remi.thirion](#)  
 Objet: Consultation publique Méthodologie 2026-2029

Catégories: Consultation LD 03.2024

Monsieur le Président,  
 Monsieur le Directeur de la tarification,

L'Asbl Beprosumer tient par le présent à vous adresser quelques remarques ou demandes par rapport à la méthodologie tarifaire 2026-2029.

Partant de la proposition :

Versions		12
<b>Tarification incitative</b>		
Capacitaire	Somme de toutes les pointes (>12,7kW) toute l'année	
Proportionnel	5 plages : 7h-10h / 10h-16h / 16h-22h/ 22h-1h / 1h-7h	
Fixe	/	
Tensions tarifaires	7h-10h : 3 10h-16h : 1 16h-22h : 5 22h-1h : 3 1h-7h : 1	
<b>Tarification standard</b>		
Capacitaire	Capacité contractuelle du raccordement , avec catégories de puissances dont la première catégorie est de 0 à 12,7 kVA avec un tarif équivalent au terme fixe actuel	
Proportionnel	2 plages : (HP) 7h-10h et 16h-22h / (HC) 10h-16h et 22h-7h	
Fixe	/	
Tensions tarifaires	HP : 4,4 / HC : 1,42 TH : 2,69	

"A partir du 1 er janvier 2026, la CWaPE prévoit l'application d'un terme capacitaire aux utilisateurs du réseau qui optent pour la configuration tarifaire incitative."

L'asbl Beprosumer demande que le tarif de 0€/kW soit appliqué sur le 14 premiers kW de puissance plutôt que les 12,7 tels que mentionnés dans la proposition. Même si le montant de 0€ est mentionné jusqu'à fin 2029.

"Conformément à la structure tarifaire recommandée dans les conclusions de l'étude tarifaire et aux considérations ci-dessus concernant les heures de basculement vers et en dehors des heures solaires, les plages horaires du terme proportionnel de la configuration tarifaire incitative sont les suivantes : - Heures rouges : de 17h à 22h du lundi au dimanche - Heures orange : de 7h à 11h et de 22h à 1h du lundi au dimanche - Heures vertes : de 11h à 17h et de 1h à 7h du lundi au dimanche"

L'asbl Beprosumer demande que la plage orange : 07h-11h soit transformée en 07h-10h. Ceci permettant de fixer une période verte de 07h consécutives jusqu'à 17h (entrée de la plage rouge).

De même, nous demandons que la plage rouge soit réduite à 04h (18-22h) au lieu de 17-22h.

Nous demandons à la CWAPE de rester particulièrement vigilante au tarif et coefficient multiplicateur appliqué à cette plage de tarification pour éviter une fuite systématique de l'incitatif pour la classe moyenne souvent absente en journée et devant cuisiner et se chauffer le soir en rentrant.

De même, la tarification 22h-01h en soirée nous apparaît contre productive.

- Les habitudes : Les consommateurs étant déjà en bi-horaire ont l'habitude d'une tarification moins chère dès 22h, or elle sera certainement plus chère dès cette heure en incitatif.

- Les véhicules électriques : Une réduction de la plage économiquement intéressante de 22h-07h (actuellement) à 01h-07h risque de créer un appel de tension important dès 01h en incitant les personnes à recharger via borne de 7kW plutôt que via câble secteur car la plage pour recharger quotidiennement risque d'être plus courte (22h-07h aujourd'hui). La pointe de déclenchement à 01h (borne programmée sur horaire officiel) risque de créer un appel de puissance très important sur le réseau en quelques secondes.

Pour le bi-horaire, nous demandons qu'une possibilité de conserver les plages horaires telles qu'utilisées actuellement soit possible (22h-07h) le temps que le consommateur puisse s'adapter après avoir comparé si le passage en bi-horaire avec plage de jour serait intéressant pour lui. Cela semblerait également moins "obligatoire" dès 2026.

**L'asbl Beprosumer demande qu'une seconde consultation soit effectuée dès que les tarifs en c€/kWh seront connus et permettront de faire des simulations pour éviter une explosion de la facture de certains consommateurs ou prosommateurs.**

Pour l'asbl Beprosumer  
Régis FRANCOIS  
Président